

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
30/07/2021

Dossier complet le :
30/07/2021

N° d'enregistrement :
2021-11449

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour la création de terrains de tennis sur la commune de SAINT-PAUL-LES-DAX.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint-Paul-Les-Dax

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-les-Dax

RCS / SIRET

214 002 792 000 15

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. b)	Déboisement en vue de la reconversion des sols. Reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de 4 courts extérieurs, 2 courts couverts sur la commune de Saint-Paul-Lès-Dax, à environ 3 km au Nord-ouest du centre bourg.

Défrichement de 9 500 m² préalable à la création des ces infrastructures sur la commune de SAINT-PAUL-LES-DAX (40).

Le projet sera accessible via le Chemin rural des Pins (R21, chemin pédestre et piste cyclable) situés au Sud et qui dessert le Chemin du Golf et l'Allée de la cible qui permettent de rejoindre le centre bourg de la commune.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	0,95 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée de la Cible
40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX

Coordonnées géographiques¹ Long. 1° 05' 19" W Lat. 43° 44' 10" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones humides sont présentes à l'extérieur du périmètre d'aménagement du projet, au niveau des fossés présents au Nord (Cf. Diagnostic écologique sommaire en Annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques recensés sur la commune de Sain-Paul-Lès-Dax : - Risque lié aux inondations - Risque lié au sol (retrait-gonflement d'argiles, séismes). - Risques liés aux feux de forêt - Risque technologique : 6 ICPE (Une seule soumise à autorisation), présence d'une installation industrielle rejetant des polluants. Le projet n'est concerné que par le risque sismique (niveau 2) et le risque faible de retrait-gonflement d'argiles. La commune est couverte par un PPRN Inondation approuvé. La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site pollué (ou potentiellement pollués) est recensé sur la commune, recensés à environ 3 km au Nord-est du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune appartient à la zone de répartition des eaux ZRE4002 définie par l'Arrêté n°2011-1903 du 13/04/2012.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de Protection Spéciale des "Barthes de l'Adour" est présente à 1,4 km au Sud du projet. Les Zones Spéciales de Conservation des "Barthes de l'Adour", des "Tourbières de Mées" et de "l'Adour" sont situées à environ 2 km au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 6 km de deux sites classés: - Le Chêne de Saint-Vincent-de-Paul (SCL 0000545) - La partie de Canton de Dantes et Juncs de la forêt communale (SCL0000546)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 0,95 ha de parcelle sylvicole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 2,7 km à l'Ouest d'une installation ICPE soumise à Autorisation. Une autre ICPE est présente à seulement 1km à l'Est du projet mais n'est plus en activité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation au niveau de la commune mais la zone du projet n'est pas concernée par ce risque Risque sismique de niveau 2 (Faible) Aléa de retrait-gonflement des argiles Faible au droit du projet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux de défrichage, de nettoyage et de nivellement du terrain, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, des déplacements des riverains et des touristes seront à prévoir à proximité du projet. Le stationnement se fera au niveau du parking au Nord de l'Allée de la Cible (déjà existant).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, du bruit aura lieu. En phase d'exploitation, le bruit sera présent et provoqué par les personnes utilisant les infrastructures sportives (sportifs, enfants, riverains, touristes). Cependant, aucune habitation n'est présente aux alentours directs du projet et ce dernier se situe à proximité d'une Route Départementale très passante étant déjà une source de bruit.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'une zone de protection archéologique au droit du site. Ce zonage correspond à l'"Estoty, La tourbière : occupation Néolithique, Gallo-romain, Moyen-Age"
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0,95 ha de surface sylvicole sera consommé par le projet. La commune de SAINT-PAUL-LES-DAX conservera plus de 3 900 ha de surface boisée, le projet concerne seulement 0,024 % de la surface sylvicole communale. Ainsi, après défrichement, le taux de boisement communal sera de 67,02 %.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec celles de la plaine des sports qui se trouve à proximité du projet. Cela concerne notamment les incidences sur les sources de bruit au sein de la commune. Cependant ces incidences restent limitées et sont négligeables devant la source de bruit occasionnée par la présence de la Route départementale 824 à proximité du projet et de la plaine des sports.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Diagnostic écologique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Paul-les-Dax

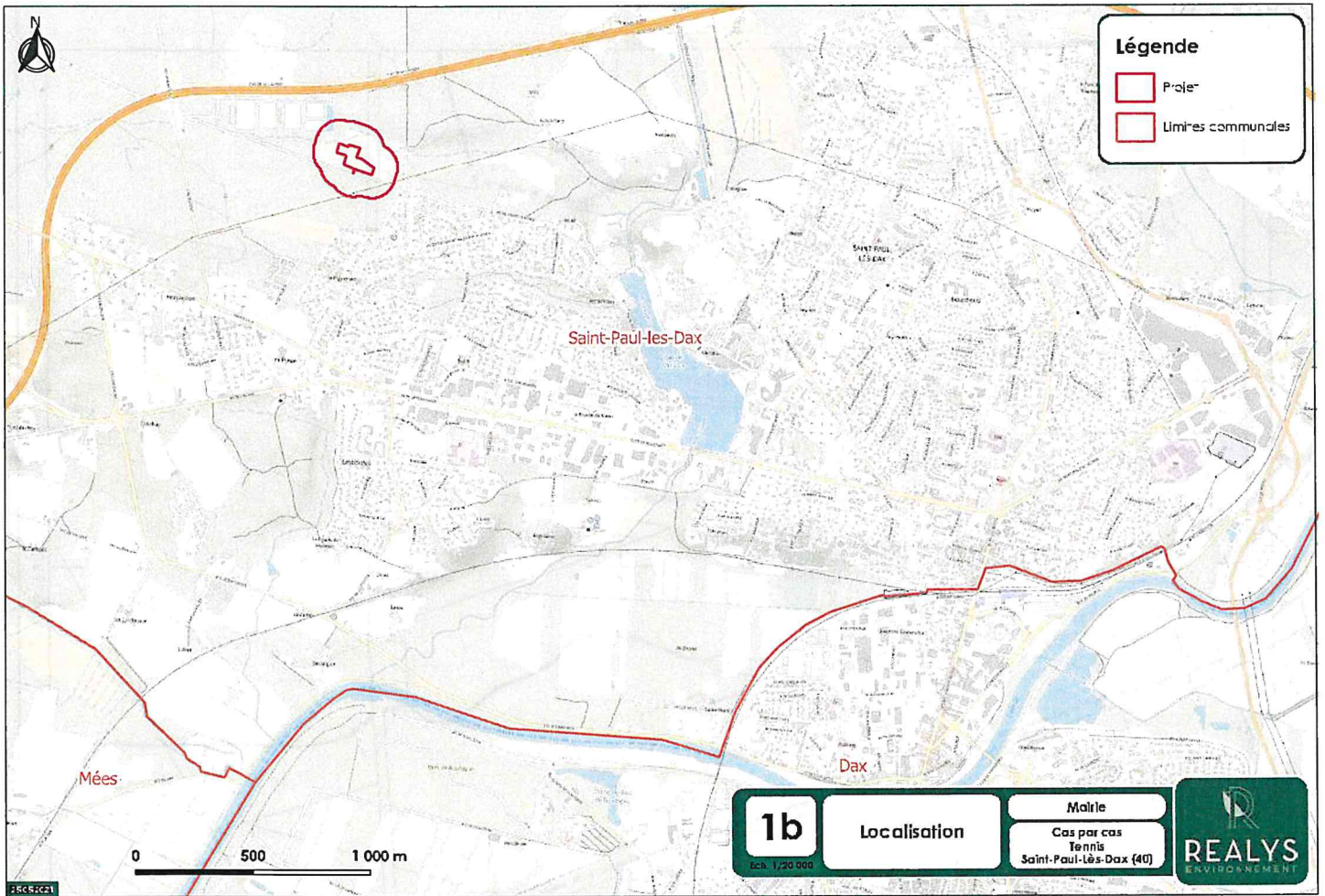
le, 19.07.2021

Signature



Pour le Maire et par délégation
Philippe JACQUEMOIRE
Directeur Général des Services

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



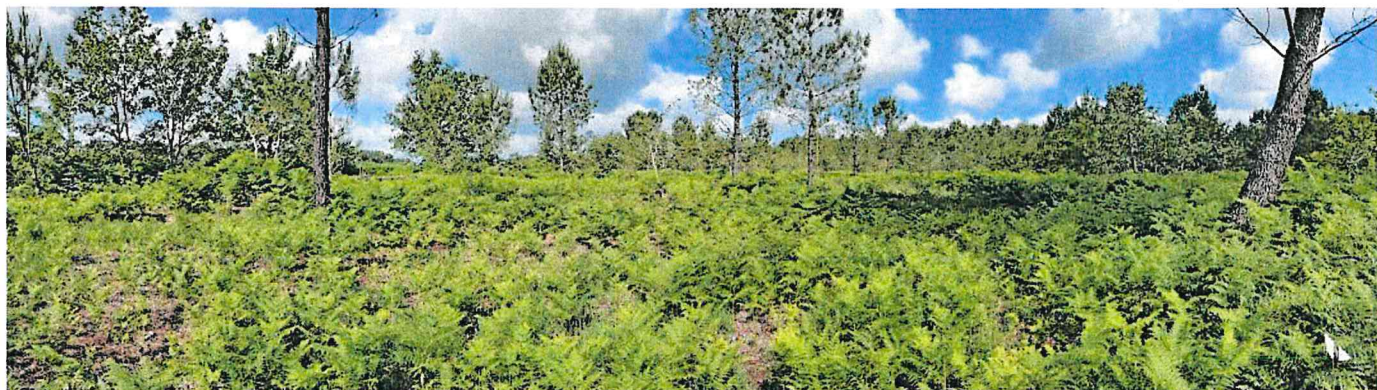


Figure 2 : Prise de vue n°1



Figure 3 : Prise de vue n°2

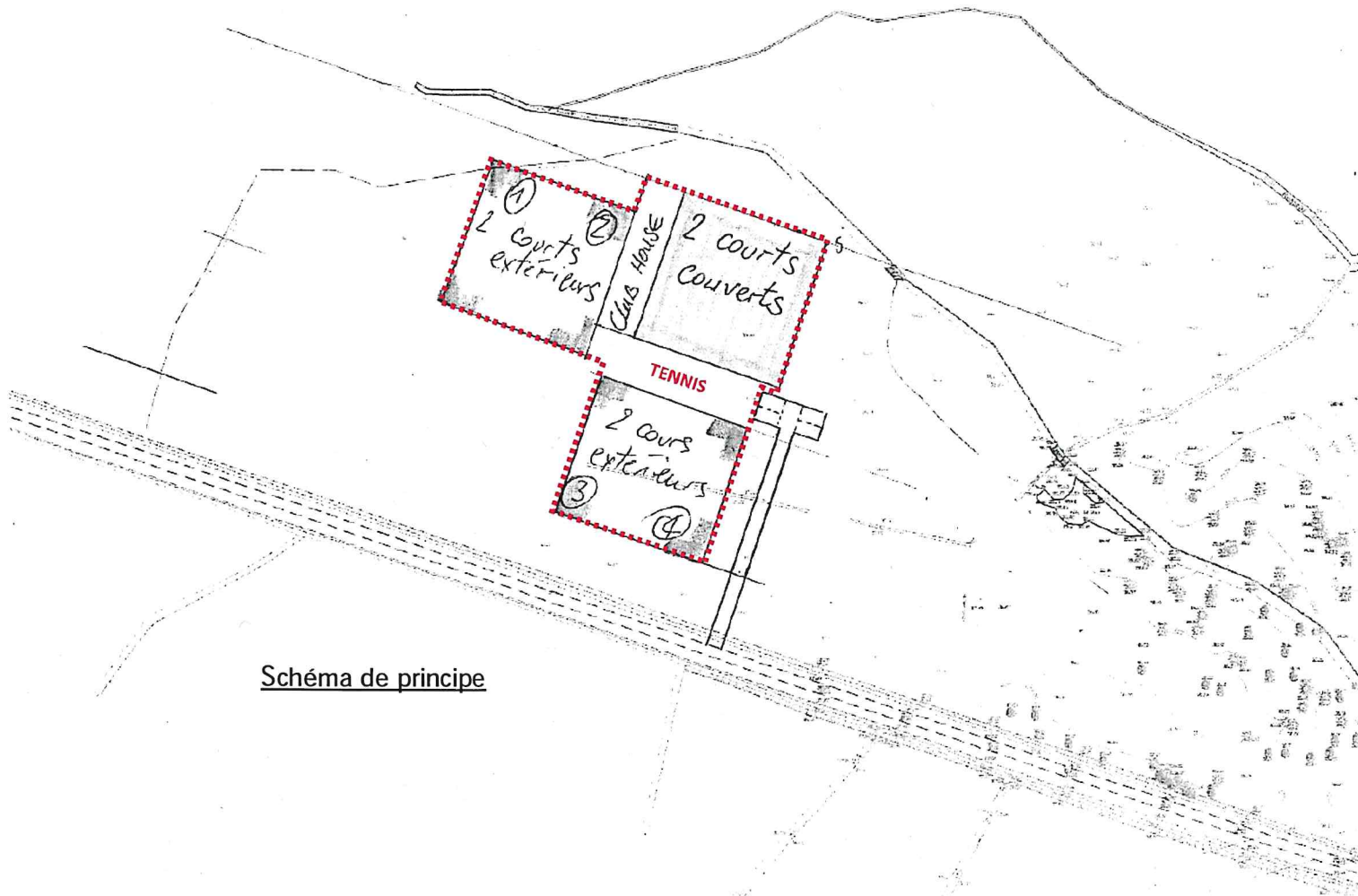


Schéma de principe